



COMMUNE DE PENTHALAZ  
Municipalité

**Préavis municipal n° 2017-12**  
**Crédit d'étude pour le réaménagement et la réfection de la route de la Gare**

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

**Objet du préavis**

La Municipalité a l'avantage de vous présenter le préavis de demande de crédit d'étude pour le réaménagement et la réfection des tronçons suivants de la route de la Gare, allant :

- du carrefour, avec les rues de l'Ancienne-Poste et Jean-Jacques Porchat, jusqu'à la hauteur du numéro 32 de la présente route ;
- du débouché du chemin de Beau-Site, jusqu'au giratoire de la Place du Pont.

Le secteur de la Place Centrale fera l'objet d'une étude spécifique en lien avec le développement du cœur du village -une fois connus les résultats de la démarche participative- et la mise en valeur des parcelles N<sup>os</sup> 127 et 130, respectivement route de la Gare 38 et 40.

Le projet comprendra notamment le réaménagement de l'espace et de ses abords, soit :

- la réorganisation des cheminements piétonniers, aujourd'hui distribués de part et d'autre de la route, ceci dans le tronçon supérieur ;
- la réorganisation des cheminements piétonniers, par la séparation du trottoir de la circulation piétonne par une bande herbeuse et arborée, ceci dans le tronçon inférieur ;
- la création d'une piste cyclable à la montée ;
- la reprise des encaissements et la pose d'un tapis phono absorbant, ce dernier sur les voies de circulation ;
- le remplacement des robiniers (faux acacias), dont l'état sanitaire est mauvais et dont le Canton recommande la lutte systématique le long des routes.

## Montant du crédit d'étude

Les honoraires d'études comprennent :

- l'étude du projet routier ;
- le dossier de soumission et son suivi à l'examen préalable auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du Canton de Vaud ;
- l'établissement du dossier de mise à l'enquête publique ;
- l'accompagnement dans le traitement des éventuelles oppositions ;
- l'appel d'offres dans le cadre des Marchés publics ;
- le traitement des offres issues de la procédure ci-dessus.

Sur la base et l'expérience de travaux similaires, le montant des honoraires d'études, soit 40% des honoraires totaux du bureau d'ingénieurs civils, s'élève à CHF 100'000.-

A cela il faut ajouter CHF 20'000.- de frais d'expertise de la chaussée, ainsi que 8% de TVA sur l'ensemble des montants,

**Soit un montant du crédit d'étude arrondi à CHF 130'000.-**

Le montant définitif des honoraires (étude et réalisation) sera calculé sur le coût réel des travaux réalisés.

## Financement

Le montant du crédit d'étude est compris dans la somme globale figurant dans le Plan des investissements 2016-2021 – Réfection de la route de la Gare – (Préavis N°2016-09).

Le financement sera assuré par la trésorerie courante. Il fera l'objet d'un compte d'attente porté à l'actif du bilan. Ce montant sera reporté dans le préavis de demande de crédit de réalisation, lequel sera soumis à votre conseil en juin 2017. Si ce dernier préavis ne devait pas être accepté, le montant du présent préavis sera amorti conformément à l'art. 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

*Art. 17 du Règlement sur la comptabilité des communes*

*Les investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan doivent être amortis dans les délais suivants:*

*a. dix ans au plus pour le mobilier, l'équipement et les installations techniques, les machines, les véhicules, les subventions, les participations et les indemnités d'expropriation*

*b. trente ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions. Ce délai peut être prolongé très exceptionnellement par le Conseil d'Etat.*

## Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Penthelaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2017-12, entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'examen de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

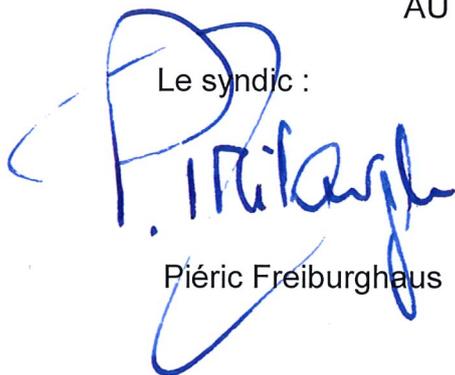
#### décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 130'000.- pour le réaménagement et la réfection de la route de la Gare ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir, à cette fin, un compte d'attente de CHF 130'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer ce crédit par la trésorerie courante ;
4. d'autoriser la Municipalité à reporté la totalité du compte d'attente dans le futur préavis de réalisation des travaux pour la route de la Gare ;

Adopté par la Municipalité en séance du 30 janvier 2017.

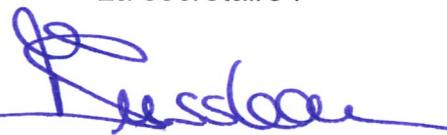
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

  
Piéric Freiburghaus



La secrétaire :

  
Sylvie Nussbaum

Municipaux à convoquer : MM. Pierre-André Ischi et Didier Chapuis